



**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 6 mars 2013**

1. Le Comité des statistiques a tenu sa cinquième réunion en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café le 6 mars 2013, à Londres.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document SC-23/12 Rev. 1.

Point 2 : Élection du président et du vice-président pour 2012/13

3. Le Comité a élu M. Akhtar Jawaid (Inde) au poste de président et Mme Mary Ryckman (États-Unis) au poste de vice-présidente pour l'année caféière 2012/13.

Point 3 : Rapport sur la réunion du 27 septembre 2012

4. Le Comité a approuvé le rapport de la 4^e réunion qui s'est tenue en septembre 2012 (document SC-22/12).

Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques

5. Le Statisticien a présenté le document SC-24/13 dans lequel figurent des informations sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. La conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 74% et celle des Membres importateurs de 99% respectivement. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que le Viet Nam ne respecte pas ses obligations en matière de statistiques, aucune donnée n'ayant été reçue depuis environ 12 mois en dépit des efforts déployés par le Secrétariat auprès des autorités

de ce pays. Le Comité a suggéré d'envoyer une lettre officielle au Viet Nam, deuxième producteur/exportateur (et premier producteur/exportateur de Robusta) en soulignant l'importance des données statistiques pour améliorer la transparence du marché. En outre, le Viet Nam étant également producteur/exportateur d'Arabica, l'Organisation devrait demander des données statistiques sur la production et le commerce de ce type de café. Une lettre sera également envoyée à tous les autres Membres exportateurs qui ne respectent pas le Règlement sur les statistiques, leur demandant d'envoyer leurs données statistiques, conformément au règlement. Le Comité s'est félicité de l'amélioration des performances de l'Indonésie en la matière. Le Comité a pris note du rapport.

Point 5 : Exportations à destination des pays exportateurs

6. Le Statisticien a présenté le document SC-25/13. Le Règlement sur les statistiques, en vigueur depuis deux ans, stipule que les Membres exportateurs sont désormais dans l'obligation de fournir des données statistiques sur leurs importations de café par origine (volume et valeur). Seuls quelques pays exportateurs se sont à présent acquittés de cette obligation. Le groupe de travail électronique créé en septembre 2012 continuera à déployer ses efforts pour obtenir des informations des pays exportateurs sur la destination déclarée d'un volume considérable de café (que ce soit pour la consommation intérieure ou pour alimenter l'industrie locale). A ce jour, seule l'Inde a transmis ces informations. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 6 : Exportations de café biologique et différencié

7. Le Statisticien a présenté le document SC-26/13 dans lequel figurent des données sur les exportations de café biologique. Ces données ne sont pas toujours indiquées par les Membres exportateurs dans les certificats d'origine délivrés et les données sur les exportations de café certifié sont fournies sur une base volontaire. L'Organisation prendra contact avec les organismes de certification afin d'obtenir des statistiques fiables sur leurs programmes de certification. Il a été suggéré d'inclure des données en provenance du Pérou dans les rapports futurs, si celles-ci sont disponibles. Le Comité a pris note de ce document.

Point 7 : Suivi des stocks et des réserves de café vert

8. Le Statisticien a présenté le document SC-27/13. Les données de la Fédération européenne du café (FEC) sont incluses dans la série de l'OIC. La FEC a été invitée à envisager la possibilité d'inclure les ports de Barcelone et de Rotterdam dans sa série. Le représentant de la FEC a indiqué qu'il avait pris contact avec ses membres et qu'il était peu probable que les données de Barcelone soient incluses dans un avenir proche. Toutefois, des discussions sont toujours en cours avec les autorités portuaires de Rotterdam et il est possible que les données sur ce port soient mises à disposition. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 8 : Commerce de café décaféiné soluble et importations par type de café

9. Le Statisticien a présenté le document SC-28/13. Les États-Unis sont le seul pays à utiliser des codes du système harmonisé (SH) à 10-12 chiffres pour identifier leur café. Les données sur le café décaféiné soluble indiquent que le volume de ce segment de marché n'est pas encore significatif dans le commerce des États-Unis avec le monde. S'agissant des importations de café vert par type, on a constaté que des importations de Robusta vert en provenance de pays qui ne produisent que de l'Arabica ont été entrées incorrectement par les douanes des États-Unis au moment de l'importation. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 9 : Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs

10. Le Comité a été informé que le nouvel accord est entré en vigueur il y a deux ans, en 2011. Le Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs prévoit que la pondération de chaque groupe de café dans le calcul du prix indicatif composé de l'OIC est passée en revue tous les deux ans. Il est proposé d'appliquer les pondérations de groupe et les part de marché ci-après à compter du **1 octobre 2013**¹ :

Part de marché des quatre groupes :

	Union européenne	États-Unis
Doux de Colombie :	46%	54%
Autres doux :	62%	38%
Brésil et autres naturels :	74%	26%
Robustas :	84%	16%

Pondération de chaque groupe dans le calcul du prix indicatif composé de l'OIC :

Doux de Colombie :	9%
Autres doux :	24%
Brésil et autres naturels :	31%
Robustas :	36%

¹ Ultérieurement approuvés par le Conseil, voir les paragraphes 23 et 24 de ICC-110-16.

Point 10 : Assistance technique

11. Le Comité a été informé que la production du DVD éducatif était pratiquement terminée. Le DVD servira de "manuel permanent sur les statistiques" pour les Membres exportateurs. La version anglaise est terminée et les versions espagnole et française devraient être prêtes début mai. Les Membres exportateurs qui ne respectent pas le règlement recevront une copie de ce DVD afin d'améliorer leurs performances dans ce domaine. Dans le même temps, les ateliers sur le respect du règlement qui avaient été prévus et la création d'un groupe de travail seront mis en attente.

12. En outre, le programme des activités de l'Organisation pour 2012/13 prévoit une mise à jour des tableurs qui faisaient initialement partie d'un système mis au point dans un projet financé par l'Union européenne en 2004 (*Outil quantitatif d'évaluation de la compétitivité des zones de culture du café*). Des progrès ont été accomplis dans la mise à jour des modèles Arabica et Robusta qui permettront désormais à l'Organisation d'appliquer une méthodologie normalisée pour calculer les coûts de production dans les pays producteurs de café.

Point 11 : Relations avec d'autres organisations

13. Le Statisticien a informé le Comité que l'Organisation poursuit sa coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international (CCI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), entre autres. Il a également été suggéré que l'Organisation se rapproche de la Banque mondiale dans la mesure où cette institution œuvre au renforcement des capacités dans de nombreux pays. En outre, l'Organisation prendra également contact avec la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque asiatique de développement (BASD), car elle entretient des liens étroits avec les hauts fonctionnaires de ces institutions qui pourraient être en mesure de fournir une assistance sur divers aspects des activités OIC.

Point 12 : Questions diverses

14. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 13 : Prochaines réunions

15. Compte tenu de l'ordre du jour chargé de prochaine session du Conseil de septembre, le Comité a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait à Londres pendant la 112^e session du Conseil en mars 2014.